



Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses-Reposes

144, Avenue des Etats-Unis 78 000 Versailles – 06 12 11 07 18

amisdesforets.org

Les échos de nos forêts N°35

ISSN 2610-2757

| Sommaire | |
|--|---|
| Activités 2019 | Calendrier 2019-2020 |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ 28 mars 2019 : Nettoyage de printemps à Versailles ➤ 14 avril 2019 : Randonnée-découverte de la forêt de Versailles – Frange Nord ➤ 24 avril 2019 : Sortie Rambouillet avec des enfants de Chaville ➤ 11 mai 2019 : Salon de l'environnement à Ville d'Avray ➤ 25 mai 2019 : Sortie culturelle à la journée « Arboretum Vilmorin » à Verrières-le-Buisson ➤ 15 juin 2019 : Assemblée générale à Buc ➤ 1^{er} semestre 2019 : Une action exemplaire d'une autre association de défense de la forêt de Fausses-Reposes ➤ 27 septembre 2019 : Journée d'études, organisée par la Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts autour du thème « Santé et vulnérabilité des forêts » ➤ 17 octobre 2019 : Comité de la forêt domaniale de Fausses-Reposes – Tournée de terrain | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Octobre-Novembre 2019 : Suivi des conclusions de l'enquête d'utilité publique concernant la ZAC Satory Ouest (en collaboration avec SAVE) ➤ 30 novembre 2019 : Conférence « Les arbres et la ville » organisée par Versailles Environnement et Initiative (VEI) en partenariat avec notre association <p>Agenda</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Mars 2020 : Nettoyage de printemps à Versailles et Ville d'Avray ➤ Avril 2020 : Randonnée-découverte de la forêt de Versailles – Frange Sud ➤ Mai 2020 : Sortie culturelle à la journée « Arboretum de Segrez » à Saint-Sulpice-de-Favières (Essonne) ➤ Juin 2020 : Assemblée générale <p><i>Les dates et lieux définitifs de ces manifestations seront communiqués en fin d'année 2019 (courriel et site internet).</i></p> |
| 4 octobre 2019 : Demande de classement en forêt de protection de la forêt de Versailles | |
| Spécial : La « forêt de protection » | |
| Lauréat du Prix d'histoire locale 2010 du Conseil général des Yvelines, l'ouvrage « Petite et grande histoire des forêts de Versailles et Fausses-Reposes » édité par notre association est encore disponible. A commander sur le site amisdesforêts.org ou au siège de l'association. | |

28 mars 2019 : Nettoyage de printemps à Versailles.

En dépit d'un petit problème de planning du transporteur qui a retardé l'entrée en action des enfants sur le terrain, l'après-midi a été studieuse, fructueuse et joyeuse. Les écoliers ont pu regagner leurs écoles respectives grâce aux deux cars affrétés gracieusement par la société Keolis que nous remercions pour cette nouvelle implication. Les adultes étaient nombreux pour encadrer les écoliers (enseignants, parents, administrateurs des Amis des forêts et le président des Jardins familiaux de Versailles). Une bien belle journée pour les enfants, les adultes et la forêt. Merci à Magali Ordas, maire adjoint chargée de l'environnement et vice-présidente des Amis des forêts, pour son organisation, comme toujours efficace.



14 avril 2019 : Randonnée-découverte de la forêt de Versailles – Frange Nord

Nouvelle manifestation interassociative organisée par Versailles Environnement & Initiative (VEI), notre association des Amis des Forêts de Versailles et de Fausses-Reposes et l'Association de Défense de l'Epi d'Or (ADEEO) de Saint-Cyr. Pas moins de cinq guides ont conjugué leurs compétences pour expliquer le devenir fort complexe du bandeau nord de la forêt de Versailles (Anne Boisroux-Jay, Marie-Anne Vautrin, Pierre Desnos, Noël Dussac et Philippe Jennequin). Tous les sujets ont été abordés : histoire, patrimoine, héritage social, aménagement forestier et aménagements de mobilité (chemins pédestres, piste cyclable, chemin de fer, autoroute, transports en commun bus et tram). Tout y était : un groupe d'une vingtaine de personnes passionnées de nature et d'histoire, une journée de printemps fraîche mais ensoleillée, les

arbres et les fleurs dans leurs premiers atours printaniers. Une randonnée achevée par l'une des plus belles vues panoramiques sur la Cité Royale (*nombreuses photos sur notre site amisdesforets.org*).

24 avril 2019 : Sortie Rambouillet avec des enfants de Chaville



Après les enfants de Versailles Jussieu en 2016 puis ceux de Versailles Moser en 2017, ce sont des enfants de Chaville qui ont pu profiter de la journée "découverte de la forêt" offerte par notre association et par l'Office national des forêts à l'Espace O.N.F. de Rambouillet. Cette année, les frais de transport ont été généreusement réglés par un administrateur de l'Association des Amis des forêts, le transporteur Kéolis n'ayant pas pris à sa charge cette sortie contrairement aux années antérieures.

Merci Noël !

Bref compte rendu de Marie-Jeanne Lionnet, secrétaire de l'AAFVFR, à peine rentrée à la maison : « *Nous voilà rentrés de Rambouillet, avec des enfants fatigués mais contents. Démarrage difficile pour cause de repas livrés très en retard par la société Elixor, à 9 h 30. Les enfants ont alors préparé leur sac individuel. Départ à 9 h 50... Coup de téléphone à Rambouillet pour prévenir du retard, imprévu de circulation qui nous a conduit à 10 h 20 au parking. Nous avons bénéficié de l'accompagnement de Florian, lequel a adapté le circuit en forêt à notre retard ; et nous avons pu observer des sangliers, des marcassins, des daims et des chevreuils. Le spectacle est toujours aussi remarquable. Et l'atelier moulage bien animé. Météorologie plutôt favorable, gris et frais, mais la pluie est restée sur la réserve.* » Une bien belle journée au final.



Toucher la peau du sanglier !



M. Michel Béal, directeur de l'agence ONF Ile-de-France Ouest, voulait-il s'assurer du bon accueil réservé aux enfants de Chaville ? Toujours est-il que Jacques Postel l'a surpris à Rambouillet ce jour-là et évidemment salué au nom de l'AAFVFR. Merci à nos administrateurs Marie-Jeanne Lionnet, Noël Dussac et Jacques Postel d'avoir représenté notre association et contribué à la réussite de cette journée.

11 mai 2019 : Salon de l'environnement à Ville d'Avray

Notre association a tenu un stand au bord des étangs Corot lors du salon de l'environnement « Agir dans ma ville pour notre planète » organisé par la commune de Ville d'Avray. Cette présence animée par nos administrateurs Marie-Jeanne Lionnet, Jean-Philippe Barret, Noël Dussac, Guy Girardetti, Olivier Lambrey de Souza et Jacques Postel a permis à notre association de présenter sa démarche et d'échanger avec les élus dagovéranais et les associations poursuivant des objectifs similaires ou proches, telle la sauvegarde des hérissons, un animal d'une grande utilité dans les forêts comme dans les jardins.

25 mai 2019 : Sortie culturelle à la journée « Arboretum Vilmorin » à Verrières-le-Buisson



Nous étions une vingtaine d'adhérents et amis de l'association à participer à cette journée culturelle qui, grâce à un temps somme toute clément alternant petites ondées et doux soleil de printemps, nous a permis de découvrir le charmant village de Verrières-le-Buisson avant de prendre un excellent déjeuner au restaurant « Borsalino ». L'après-midi a été consacrée à la découverte de l'arboretum municipal Roger de Vilmorin. Guidés par une jeune étudiante membre de l'association de la Maison des Arbres et des Oiseaux regroupant des bénévoles qui assurent des visites gratuites commentées, nous avons pu découvrir de beaux spécimens d'arbres dont le *quercus macrocarpa*, chêne à gros glands (jusqu'à 5 cm) dont les feuilles peuvent atteindre 25 cm de long, ou le *fagus grandifolia*, hêtre d'Amérique

dont le cœur grandit plus vite que l'écorche créant ainsi des cicatrices caractéristiques sur cette dernière.

15 juin 2019 : Assemblée générale à Buc

Les années se suivent et ne se ressemblent pas toujours. La « cuvée 2019 » de notre assemblée générale s'est en effet distinguée par une faible assistance à l'inverse de la cuvée 2018 : seulement une petite quinzaine de présents mais des représentés en grand nombre. L'exposé présenté par Michel Béal, directeur de l'agence ONF Ile-de-France Ouest était pourtant fort éclairant sur la nouvelle politique d'aménagement de nos forêts et sur la gestion de la filière bois, des sujets souvent abordés et débattus par les passionnés de forêt et par les défenseurs de l'environnement. Une discussion ouverte et instructive s'est ensuite engagée entre le représentant de l'Office National des Forêts, le maire de Buc, M. Jean-Marc Le Rudulier (que nous remercions pour le prêt gratuit d'une salle), et notre association à propos des emprises sur la forêt liées aux projets les plus divers (route, chemin de fer, construction immobilière, extension de cimetière, etc.). Au final, une assemblée générale riche et vivante qui a décidé de demander le classement en forêt de protection de la forêt de Versailles (*voir plus loin*).

1^{er} semestre 2019 : Une action exemplaire d'une autre association de défense de la forêt de Fausses-Reposes

Toutes les démarches visant à protéger, promouvoir et sauvegarder les massifs forestiers de Versailles et de Fausses-Reposes ne peuvent que recevoir notre soutien et nos encouragements. C'est le cas par exemple de l'action menée au cours de l'année 2019 par l'association Environnement Fausses-Reposes (EFR), à qui nous ouvrons nos colonnes.

Une Espèce Exotique Envahissante en forêt de Fausses-Reposes : *Prunus laurocerasus*

Originaire du Caucase et importé sans doute pour ses capacités à constituer des haies occultantes et bien vertes toute l'année, ce végétal à la pousse rapide est en train d'envahir de nombreuses forêts dont celle de Fausses-Reposes. La forêt de Fausses-Reposes, ancienne forêt de chasse, s'étend sur huit communes de l'ouest parisien et appartient à deux départements : les Yvelines et les Hauts-de-Seine. Cette forêt domaniale de 630 ha est essentiellement peuplée de châtaigniers et de chênes ; on y trouve aussi hêtres, érables, merisiers, bouleaux, frênes, sorbiers, etc. Une grande richesse de feuillus ! Et qui dit biodiversité des arbres, des arbustes, de tous les végétaux, dit aussi biodiversité des champignons, et de la faune : nombreux insectes, oiseaux, chauve-souris, etc.

Donc tout irait bien, ou presque – s'il n'y avait pas les EEE ! Mais qu'est-ce qu'une EEE ?

Les scientifiques définissent une Espèce Exotique Envahissante (EEE) comme une espèce dont l'introduction par l'Homme (volontaire ou fortuite), l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes, les habitats et les espèces d'origine, avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives. C'est une cause importante de perte de biodiversité.

Alors, que faire face à cette menace ? Des solutions existent-elles ?

Après avoir observé que l'hiver la forêt de Fausses-Reposes restait verte alors que les feuilles étaient tombées, les bénévoles de l'association « Environnement Fausses-Reposes » et de l'association AVECh « Association Vie et Environnement au Chesnay » se sont rendus compte que l'envahissement était important et que les lauriers du Caucase se multipliaient de plus en plus vite. L'atteinte est plus importante en périphérie de forêt, mais l'envahissement a tendance à gagner les parcelles plus centrales.

Ce végétal très vivace utilise deux modes de reproduction :

- ✓ *Prunus laurocerasus* fait des fleurs qui se transforment en fruits ; les fruits sont consommés par certains oiseaux qui disséminent les graines grâce à leurs fientes.
- ✓ *Prunus laurocerasus* se multiplie aussi et surtout par développement des racines qui drageonnent, par marcottage et par germination des souches.

L'observation est facile à faire, il suffit d'essayer de tirer sur un petit laurier, c'est un véritable écheveau de racines qui apparaît.



Laurier du Caucase *Prunus laurocerasus*

De janvier à juin 2019, avec l'autorisation de l'ONF et un partenariat avec l'association ESPACES, de nombreux bénévoles, pas toujours les mêmes, ont participé à l'arrachage des sujets les plus jeunes (moins de 30 cm), et à l'annelage (découpe d'un anneau de 10 cm d'écorce) des sujets les plus âgés. Au printemps, c'est la coupe des fleurs qui a été privilégiée. Les dits bénévoles se sont aperçus très vite qu'ils auraient besoin de l'aide de treuils et de chevaux (ceux de l'association ESPACES) pour arracher et débarder les troncs, ce qui nécessite des moyens financiers et en personnel importants. Un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France a donc été constitué et une « lettre aux élus » des villes concernées a été envoyée. Pour le moment, suite à cette lettre de demande d'aide, seule la ville de Chaville a voté pour accorder une subvention à EFR et l'aider à faire face aux lauriers envahissants. Un partenariat avec une école d'Environnement a été passé, des étudiants vont réfléchir, se documenter et travailler en forêt. Il y a également un volet « Recherche » grâce à un partenariat qui devrait être passé avec un labo spécialisé EEE à l'université d'Orsay.

Il est temps de se mettre au travail, la forêt n'arrivera pas toute seule à lutter contre ces envahissants ! Aidons-là !

Claire Silvain présidente de EFR

27 septembre 2019. Journée d'études organisée par la Fédération nationale des sociétés d'amis des forêts

L'Association des amis des forêts de Saint-Germain-en-Laye et Marly nous a accueillis autour du thème retenu : « Santé et vulnérabilité des forêts ». Cinq exposés en matinée nous ont permis de mieux comprendre la situation actuelle et l'évolution possible liée au réchauffement climatique, d'un point de vue global, et quelques aspects particuliers liés à des pullulations d'insectes. Sans oublier les dégâts causés par l'homme et les infrastructures (voies ferrées, autoroutes). Ce dernier point est très spectaculaire, à travers la lecture des cartes. Un massif unique, les forêts du Pincerai (Saint-Germain – Marly), a connu les attaques de la voie ferrée Paris Saint-Germain, puis de l'autoroute de l'Ouest, puis de l'autoroute A 14 (en partie souterraine), puis de la liaison Grande ceinture, laquelle tranche en deux l'actuelle forêt de Marly... Il est vrai que le foncier forestier coûte bien moins cher que le foncier urbain ou agricole ! Le statut de forêt de protection peut arrêter les dégâts.

La chenille processionnaire du chêne, cousine de la processionnaire du pin, est tout aussi urticante pour l'homme (les poils sont tellement peu visibles, et s'infiltrent dans les yeux, les poumons). L'effet urticant perdure pendant trois ans. Les chenilles utilisent les jeunes feuilles pour leur alimentation. Tout dépend alors de la conjonction éclosion des bourgeons des chênes et éclosion des chenilles. Les chênes sont alors dépouillés de leurs feuilles et perdent accroissement et vitalité. La forêt de Villefermoy est ainsi attaquée depuis presque dix ans. Le personnel forestier ne peut plus travailler. Or la modification du climat semble nous conduire à la répétition du phénomène. Se pose alors la question du choix des essences face au dépérissement de massifs forestiers, constitués pour répondre à des demandes humaines. La forêt de Montmorency en est un exemple. Le châtaignier a été planté dans des zones très humides qui lui sont défavorables. Difficile de reprocher cette introduction faite à une époque où l'autécologie de l'essence n'était pas connue. Aujourd'hui l'Office National des Forêts a commencé une diversification des essences plantées. La journée s'est poursuivie, après un repas pris en commun, par la visite du parc du château et de la forêt toute proche.



Photo ONF

Encore merci à l'association des Amis des forêts de Saint-Germain et Marly pour l'organisation de cette belle journée.

Marie-Jeanne Lionnet

17 octobre 2019 : Comité de la forêt domaniale de Fausses-Reposes – Tournée de terrain



Exemple de châtaigniers atteints par la maladie de l'encre marqués pour être coupés.

Photo. P. Desnos Forêt de Versailles

Cette tournée de terrain est une nouvelle formule du comité de gestion. Elle s'est déroulée route du Curé sur la commune de Ville d'Avray (parcelle 56 de la forêt de Fausses Reposes) en présence d'une vingtaine de personnes (maire et élus de Ville d'Avray, représentants et élus de Chaville et de Viroflay, personnel de l'O.N.F. en charge de ce massif et de l'agence Ile-de-France Ouest, divers représentants d'associations [AAFVFR, ASRIEUPE, AVECh, Chaville Environnement, EFR, UUDP]).

Les deux principaux points abordés ont été la lutte contre les espèces invasives (*voir article de Mme Claire Silvain à la page précédente*) et la gestion des coupes d'amélioration et des coupes sanitaires en cours. Conformément à sa nouvelle politique, l'ONF met désormais l'accent sur la sécurisation et la régénération de la forêt en procédant à des coupes en futaie irrégulière. La commercialisation de bois façonné au lieu de bois sur pied et le « travail en régie » offrent à l'O.N.F. une certaine souplesse dans la maîtrise des chantiers, laquelle devrait se répercuter dans la qualité des interventions sur le terrain et apporter une meilleure perception des travaux forestiers par les habitants, c'est évidemment ce que souhaite notre association.

- ❖ Pour information : les arbres portant des signes de couleur rouge sont à couper, les signes bleus balisent le passage des engins d'exploitation forestière.
- ❖ Pour connaître toutes les coupes en cours ou à venir, nous vous invitons à consulter le site internet de l'ONF qui vous donnera toutes les informations utiles (http://www1.onf.fr/enforet/++oid++53b8/@@display_event.html pour la forêt de Versailles et <https://www.onf.fr/onf/+414::programmation-coupes-2019-en-foret-de-fausses-reposes.html> pour la forêt de Fausses-Reposes).

Octobre 2019 : Suivi des conclusions de l'enquête d'utilité publique concernant la ZAC Satory Ouest (en collaboration avec SAVE)

Notre association dont le but déclaré dans l'article 1er de ses statuts est « d'entreprendre toute action visant à la sauvegarde et à la protection du site des massifs forestiers de Versailles et Fausses-Reposes, de leur faune et de leur flore » ne peut ignorer les implications forestières du projet d'aménagement de la ZAC Satory Ouest, ni se satisfaire des déclarations d'intention de l'Etablissement public d'aménagement Paris Saclay (EPAPS) qui, dans le volet « Environnement et protection du paysage », affirme avoir pour préoccupation la « préservation des continuités écologiques », la « protection et la valorisation des espaces boisés classés (EBC) », la « protection de la lisière du massif boisé » et la « prise en compte des deux sites classés en matière de covisibilité (Domaine du Château de Versailles et Vallée de la Bièvre) ». En effet, l'enquête publique unique (qui s'est déroulée en pleine période estivale 2019 !) préalable à la déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Versailles et au parcellaire (un dossier de 2407 pages pesant 12 kg !!) ne manque pas de susciter des inquiétudes ou à tout le moins des interrogations chez les défenseurs de l'environnement en général, de la forêt en particulier.



Protection de la lisière du massif boisé – Document © : EPAPS

Pour nous éclairer, donnons la parole au commissaire enquêteur en citant quelques extraits de son « rapport d'enquête et conclusions ». Autant de points qui seront suivis attentivement par notre association :

- ✓ « Si tout concourt à rendre pertinent, et sans doute opportun, le projet de création de ce qui deviendra un véritable nouveau quartier de la ville de Versailles, un certain nombre d'obstacles relevant du milieu naturel et de l'occupation humaine requerront de la part du maître d'ouvrage une attention toute particulière :
 - Satory est, sur le plan géologique, un territoire argileux...
 - Le site est partiellement concerné par le périmètre de la Zone d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 2 de la forêt de Versailles, par la présence d'Espaces Boisés Classés (EBC) et par des Espaces Naturels Sensibles répertoriés par le Département des Yvelines. Un strict respect des dispositions qui gouvernent l'évolution de ces espaces s'imposera.
 - Des zones humides ont été identifiées sur le territoire. Elles ne sauraient purement et simplement disparaître au profit de l'urbanisation à venir.
 - Le site est bordé d'un côté par le Parc du Château de Versailles, d'autre part par la vallée classée de la Bièvre, dont les statuts respectifs limiteront en hauteur la constructibilité du plateau de Satory.
 - Satory a servi de champ de manœuvres pour l'armée, qui y a abandonné une quantité non négligeable de munitions, dont certaines n'ont pas explosé, ce qui rendra nécessaire une dépollution systématique...
 - Des indices d'une pollution des cours d'eau ont été mis à jour sur le versant sud du plateau. Il sera nécessaire d'identifier la nature et l'origine de ces désordres et d'y remédier. »
- ✓ « La lisière du massif est protégée par une bande inconstructible de 50 mètres que le SDRIF impose au droit des massifs forestiers de plus de 100 hectares. Cette protection peut être atténuée lorsque des constructions existent au moment où cette disposition s'applique. Ces constructions forment un « site urbain constitué » (SUC) qui peut faire l'objet d'une constructibilité limitée. En aucun cas le SUC peut abolir la protection dont la lisière fait l'objet.
- ✓ La protection de la lisière a pour but de ne pas « ronger » l'espace forestier et de préserver la flore, la faune et ses habitats. Dans ce cadre, il est surprenant d'y maintenir des activités telles que des essais des véhicules de rallye engendrant une agression des sols ainsi que des pollutions et des nuisances sonores. »

Projet de réaménagement de l'échangeur RN 12/RD 91



Extrait : Déclaration d'intention
Préfecture des Yvelines Mise à jour 19/08/2019

Ce projet conditionne le développement du plateau de Satory. Figurant déjà au contrat de plan Etat-Région 2000-2006, il prévoyait en 2005 une emprise de 2,5 hectares sur la forêt de Versailles. Les nouvelles études réalisées en 2018-2019 s'avérant tout aussi « gourmandes » en espace forestier, François de Mazières, maire de Versailles et président de VGP, a demandé qu'une nouvelle version plus parcimonieuse de cet espace soit élaborée. Nous attendons de la voir pour juger des efforts déployés pour épargner - autant que possible - la forêt déjà fort amaigrie en cet endroit de covisibilité sensible avec le Château de Versailles.

30 novembre 2019 : Conférence « Les arbres et la ville » organisée par Versailles Environnement et Initiative (VEI) en partenariat avec notre association

Qu'ils soient au fond des bois ou au cœur des villes, les arbres nous fascinent...

Vastes Forêts, Forêts magnifiques et fortes,
Quel infailible instinct nous ramène toujours
Vers vos vieux troncs drapés de mousses de velours
Et vos étroits sentiers feutrés de feuilles mortes ?

Le murmure éternel de vos larges rameaux
Réveille encore en nous, comme une voix profonde,
L'émotion divin de l'homme aux premiers jours du monde,
Dans l'ivresse du ciel, de la terre, et des eaux.

Grands bois, vous nous rendez à la Sainte Nature.
Et notre cœur retrouve, à votre âme exalté,
Avec le jeune amour l'antique liberté,
Grands bois grisants et forts comme une chevelure !

...
Quand le vent frais de l'aube aux feuillages circule,
Vous frémissiez aux cris de mille oiseaux joyeux ;
Et rien n'est plus superbe et plus religieux
Que votre grand silence, au fond du crépuscule...

...
Salut à vous, grands bois profonds et gémissants,
Fils très bons et très doux et très beaux de la Terre,
Vous par qui le vieux cœur humain se régénère,
Ivre de croire encore à ses instincts puissants

Albert Samain

J'ai un voisin robuste,
Un marronnier de l'avenue Re Umberto ;
Il a mon âge, mais ne le paraît point.
Il héberge des passereaux, des merles, et n'a pas honte,
En avril, de se faire pousser bourgeons et feuilles,
Et des fleurs frêles au mois de mai.
Puis en septembre, des bogues aux piquants inoffensifs,
Qui renferment de luisants marrons tanniques :
C'est un imposteur mais naïf ; il veut se faire passer
Pour l'émule de son vaillant frère des montagnes.
Grand seigneur aux fruits doux, aux champignons précieux.
Il vit mal. Les trams numéro huit et numéro dix-neuf
Lui écrasent les racines toutes les cinq minutes ;
Il en demeure abasourdi
Et pousse tordu, comme s'il voulait s'enfuir.
D'année en année, il aspire de lents poisons
Du sous-sol saturé de méthane ;
Les chiens l'abreuvent d'urine,
Et la poussière septique des allées
Bouche les rides de son liège ;
Sous l'écorce pendent des chrysalides
Mortes et qui, jamais, ne seront papillons.
Néanmoins, dans son vieux cœur de bois,
Il s'émeut et jouit du retour des saisons.

Primo Levi

Ils demeurent notre lien intemporel à la nature, à cette nature que nous avons trop quittée, oubliée en nos superficies et qui revient subrepticement du plus profond de nous. Mais nos rapports aux arbres sont souvent confus, parfois ambigus, quelque fois passionnels... lorsqu'ils ne sont pas empreints d'une certaine ignorance.

La conférence organisée par l'association Versailles Environnement et Initiative, à laquelle l'AAFVFR s'associe activement, vise justement à nous éclairer en donnant la parole à deux spécialistes : l'un directeur de l'agence O.N.F. Ile-de-France Ouest, l'autre directrice des Espaces verts de la ville de Versailles. En effet que ce soit en forêt ou en ville, et contrairement aux idées reçues, on ne laisse que rarement les arbres "mourir", on les préserve le plus longtemps possible avant de les renouveler en suivant des logiques différenciées selon les milieux et les circonstances.

Nous vous invitons chaudement à participer à cette conférence au cours de laquelle, après avoir entendu les explications techniques des spécialistes, vous pourrez échanger avec eux.

Les arbres et la ville

Samedi 30 novembre 2019 à 14 h 30

La Rotonde – 5, rue Royale à Versailles – Entrée libre

Agenda

Mars 2020 : Nettoyage de printemps à Versailles et Ville d'Avray

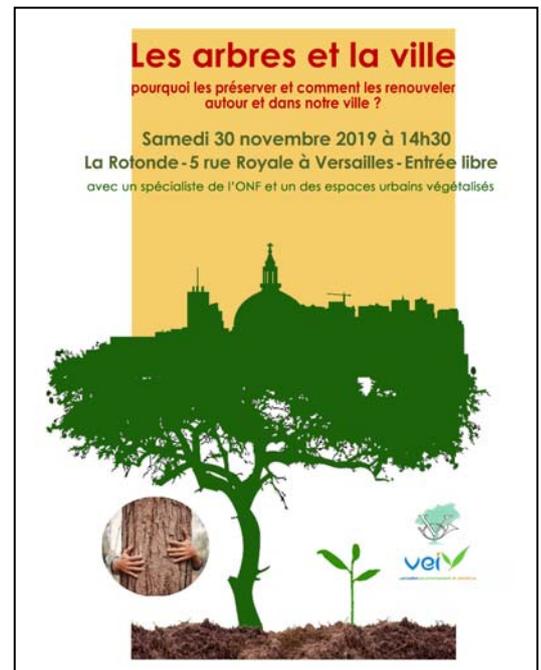
Avril 2020 : Randonnée-découverte de la forêt de Versailles – Frange Sud

Mai 2020 : Sortie culturelle à Saint-Sulpice-de-Favières (Essonne). Cette sortie à la journée nous permettra de visiter ce charmant village avec son église du 13^e siècle (monument historique) et de découvrir le remarquable arboretum de Segrez (17^e, 18^e et 19^e siècle) labellisé Jardin remarquable.

« Voir Segrez une fois peut laisser un souvenir plus important que d'en voir d'autres mille fois. » a écrit Marcel Proust.

Juin 2020 : Assemblée générale

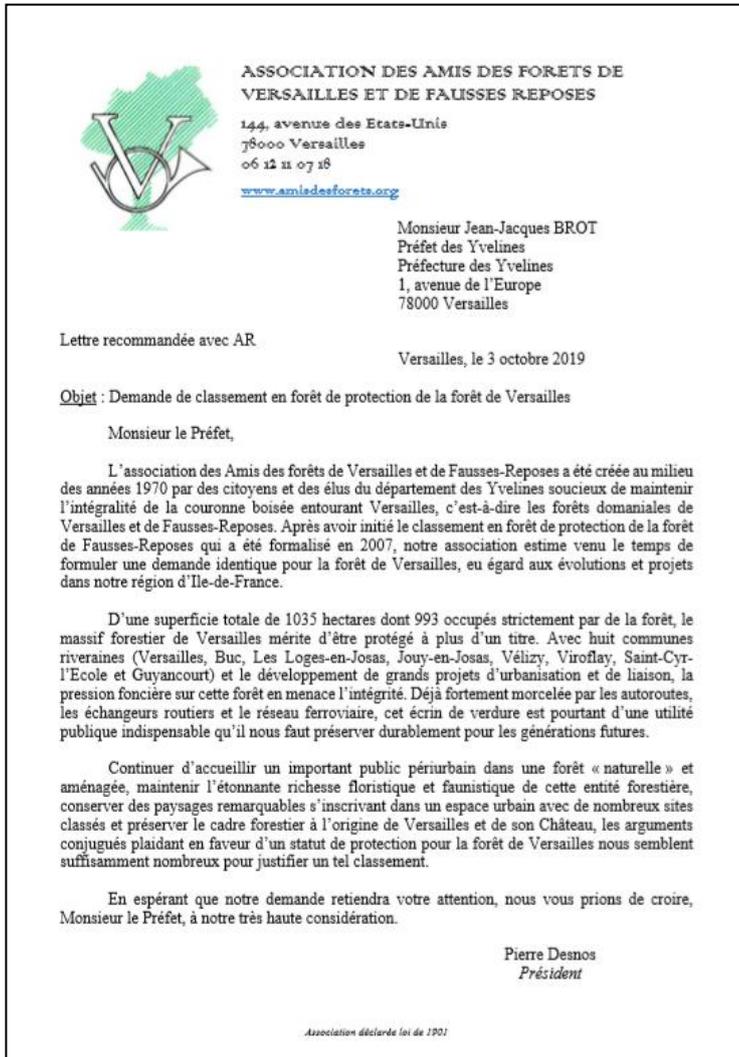
Les dates précises et les lieux de toutes ces manifestations sont encore à préciser et/ou à confirmer. Ils vous seront communiqués par courriel pour ceux qui nous ont communiqué une adresse correspondante et seront affichés suffisamment tôt sur notre site internet amisdesforets.org.



4 octobre 2019 : Demande de classement en forêt de protection de la forêt de Versailles Spécial : La « forêt de protection »

Suite à une décision du conseil d'administration entérinée par l'assemblée générale de juin 2019, l'Association des Amis des forêts de Versailles et de Fausses-Reposes a adressé le 4 octobre 2019 un courrier au préfet des Yvelines pour qu'il

saisisse le ministre de l'Agriculture en vue de classer la forêt de Versailles en forêt de protection. Ci-contre, le courrier en question.



Plusieurs articles ont été publiés dans la presse dans les jours qui ont suivi, le Parisien du 15 octobre et Toutes les Nouvelles de Versailles du 16 octobre 2019. Par ailleurs, notre président, Pierre Desnos, a été invité au Journal télévisé de TV78 le lundi 21 octobre 2019 (à voir en replay sur TV78).

Qu'est-ce qu'une forêt de protection ?

Le statut juridique de forêt de protection est très peu connu des Français bien qu'il ait été instauré par une loi du 28 avril 1922 visant d'abord les forêts de montagne. Aujourd'hui 123.000 hectares de forêts relèvent de ce statut. Le classement en forêt de protection est l'outil juridique le plus contraignant pour la protection des forêts et il est donc réservé aux massifs présentant de forts enjeux environnementaux et sociétaux. Il peut s'appliquer à des forêts domaniales, communales ou privées et il implique l'adhésion des propriétaires et des collectivités territoriales à la préservation permanente de la forêt. Son rôle principal est en effet de conserver l'intégrité foncière d'un massif et d'ainsi éviter son morcellement ; il interdit non seulement tout défrichement conduisant à la disparition de la forêt mais aussi toute modification des boisements contraire à l'objectif du classement.

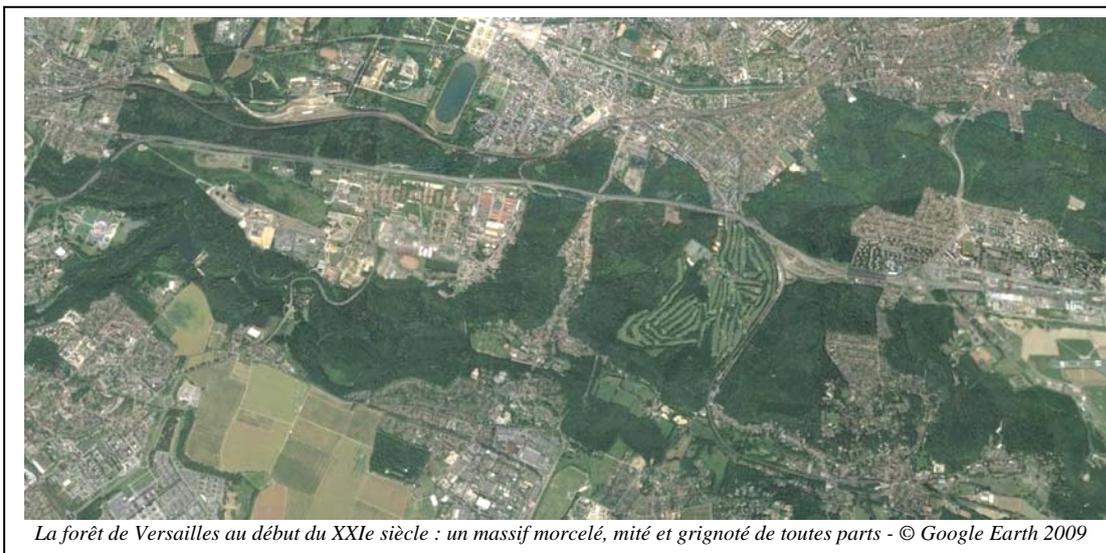
La loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature a permis de classer en forêt de protection

les forêts périurbaines, les forêts nécessaires au bien-être de la population et les forêts dont le maintien s'impose pour des raisons écologiques.

La politique forestière mise en place en faveur des forêts périurbaines depuis les années 1970 affiche effectivement une volonté de préservation du milieu naturel, mais également d'ouverture au public. Pour limiter la consommation des espaces forestiers – trop souvent considérés comme des réserves foncières – le classement en forêt de protection des massifs d'Ile-de-France, pour cause d'utilité publique, semble être devenu une priorité de la politique forestière de l'État depuis la fin de années 1990. Ainsi à ce jour les massifs forestiers franciliens suivants ont été classés : Fontainebleau (28 915 ha - Seine-et-Marne et Essonne), Rambouillet (25 200 ha - Yvelines), Sénart (3 410 ha - Essonne), Arc boisé (2 892 ha - Val-de-Marne, Seine-et-Marne et Essonne) et Fausses-Reposes (615 ha - Yvelines et Hauts-de-Seine), ce qui représente 23,2 % de la surface forestière régionale (263 000 ha). Les procédures de classement sont actuellement engagées pour les forêts de Meudon (1 338 ha - Hauts-de-Seine), Montmorency (1 981 ha - Val d'Oise) ou encore Saint-Germain-en-Laye (3600 ha – Yvelines) et Bondy (150 ha - Seine-Saint-Denis) ; d'autres sont sur le point de l'être.

Les forêts périurbaines, c'est-à-dire les forêts situées à moins de 30 km d'une agglomération de 50 000 habitants sont soumises à de très nombreuses menaces de disparition du fait du développement de l'urbanisation et de la création de nouvelles infrastructures, notamment routières ou ferroviaires. Pour transmettre aux générations futures ce patrimoine naturel inestimable, elles se doivent d'être protégées durablement. C'est le sens de la démarche engagée par notre association pour la forêt de Versailles qui ne vise pas à s'opposer aux grands projets d'aménagement en cours, comme la

ZAC de Satory Ouest, mais à figer l'emprise foncière de cette forêt une fois ces aménagements achevés afin de mettre un terme au grignotage et au mitage de ce massif déjà dangereusement morcelé. Il s'agit donc d'un objectif de long terme.



La procédure de classement en forêt de protection

L'initiative du classement revient au ministre de l'Agriculture, le plus souvent sur proposition du préfet. Le ministère confie ensuite à la Direction Départementale des Territoires l'établissement du projet comprenant le procès-verbal de reconnaissance des bois ou forêts à classer, un relevé cadastral avec la liste des propriétaires concernés et un plan de situation. Chaque propriétaire doit être informé au préalable. Le projet est ensuite soumis à une enquête d'utilité publique dirigée par un commissaire enquêteur qui établit un rapport à l'intention des conseillers municipaux et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. Le dossier, éventuellement modifié à la suite des observations et réserves formulées, est transmis au ministre de l'Agriculture. Le classement est décidé par le Conseil d'Etat. Il est publié au journal officiel et doit être affiché pendant quinze jours dans les mairies des communes concernées. Le décret de classement crée une servitude nationale d'urbanisme qui soumet la forêt à un régime forestier spécial. Le préfet pourra s'opposer à tous travaux contraires à l'objectif de classement. Le statut de protection ne change cependant en rien l'aménagement forestier et les opérations de sylviculture visant à exploiter la forêt.

Un long parcours jusqu'à la « forêt de protection »

La procédure menant au classement en forêt de protection dure de nombreuses années, souvent des décennies en raison des multiples obstacles à franchir : pesanteurs ou réticences politiques et/ou administratives, définition des futurs projets d'aménagements communaux, régionaux ou nationaux conduisant aux réserves à prévoir dans le périmètre de la protection, clarification des concessions attentatrices à la destination forestière, etc. Pour rappel, la procédure de classement en forêt de protection de la forêt de Fausses-Reposes a duré quinze ans entre l'initiative lancée en 1992 par notre association - relayée énergiquement par les élus de l'agglomération de Versailles - et la publication le 23 août 2007 du décret du Conseil d'Etat portant classement.

Patience et obstination donc, mais nous devons bien cela aux générations à venir !



Commande du livre "Petite et grande histoire des forêts de Versailles et Fausses-Reposes"

Nom et prénom :

Adresse :

Je joins un chèque de 28 euros à l'ordre de : Association des Amis des forêts de Versailles et Fausses-Reposes.

Frais de port offerts par l'association



BULLETTIN D'ADHESION ou de RENOUVELLEMENT DE COTISATION

Individuel : 15 € – Couple : 20 €

Nom et prénom :

Adresse :

Courriel :

Ci-joint le règlement de ma cotisation par : chèque

Association des Amis des Forêts de Versailles et Fausses Reposes

144, avenue des Etats-Unis 78000 Versailles